

Défini par l'article L. 2323-70 du code du travail,

un bilan social récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes.

Il comporte des informations sur l'emploi, les rémunérations et charges accessoires, les conditions de santé et de sécurité, les conditions de travail, la formation, les relations professionnelles ainsi que sur les conditions de vie des salariés et de leurs familles dans la mesure où ces conditions dépendent de l'entreprise. Le bilan social propose plus des informations minimales et statistiques que des ratios ou des pourcentages.

LA SÉCURITÉ

Diminution des investissements

L'analyse du bilan social ALFI 2018 révèle une diminution des moyens inhérents à la sécurité et aux conditions de travail.

Cette orientation stratégique de réduction des coûts compromet l'intégrité et la santé des salariés.

Quelques chiffres,

Sécurité -30%

Conditions de travail : -56%

ACCIDENTS DE TRAVAIL



+80% en 2 ans







BILAN SOCIAL ALFI 2018

Le développement des compétences

Selon l'Article L6311-1 du Code du Travail, la formation permet aux salariés de développer leurs compétences, de sécuriser leurs acquis, d'accéder à des niveaux supérieurs de qualification et de valoriser ainsi leur expérience en entreprise.

Le développement économique de l'entreprise

Si la formation professionnelle permet aux entreprises de contribuer à la montée en compétences de leurs salariés, elle permet en outre d'accélérer le développement de l'entreprise.

LA FORMATION

Diminution des investissements

L'analyse du bilan social ALFI 2018 révèle une diminution des moyens de formation inhérents au développement des compétences des salariés.

Cette orientation stratégique compromet :

- La valorisation de l'expérience professionnelle,
- L'évolution des qualifications,
- Le développement économique de l'entreprise.

Quelques chiffres,

Jours de formation : -71%

Stages de formation : -83%











L'égalité des sexes est le principe selon lequel les hommes et les femmes devraient recevoir un traitement égal et ne devraient pas être victimes de discriminations basées sur leur appartenance à l'un ou l'autre sexe. L'égalité des sexes est un objectif de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations unies, qui prévoit une égalité en droit et dans des situations sociales, comme le fait de recevoir un salaire égal pour un travail égal.

Un employeur ne peut faire une différenciation en matière de rémunération selon le sexe de l'employé(e). Un homme et une femme qui exercent le même travail ou un travail de valeur équivalente doivent percevoir un salaire égal.

ÉGALITÉ **HOMMES-FEMMES**

Maintien des inégalités salariales

L'analyse du bilan social ALFI 2018 révèle comme chaque année un écart de rémunérations entre les femmes et les socioprofessionnelles hommes catégories toutes confondues.

Cette situation discriminatoire envers les femmes est inscrite dans la durée.









Interrogée sur la conformité des avantages catégoriels au principe d'égalité de traitement entre les salariés, la Cour de cassation, dans un arrêt du 1er juillet 2009 (Cass. soc., 1er juillet 2009, n° 07-42.675), a considéré : « qu'en vertu du principe d'égalité de traitement, des salariés placés dans une situation comparable ne peuvent être traités différemment sans que cette différence ne repose sur une raison objective.

Or, la seule différence de catégorie professionnelle ne justifie pas en soi une différence de traitement ».

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

Inégalités de traitement

L'analyse du bilan social ALFI 2018 révèle une évolution moyenne des rémunérations mensuelles sur les deux dernières années qui diffère selon la catégorie socio-professionnelle.

Quelques chiffres,

Ing & Cadres: +3,4%











ÉVOLUTION DES 10 RÉMUNÉRATIONS LES PLUS ÉLEVÉES

Inégalités de traitement

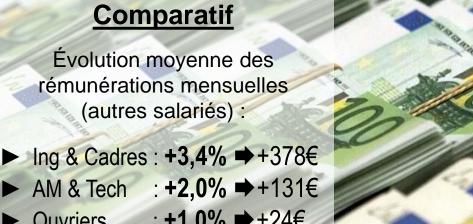
L'analyse du bilan social ALFI 2018 révèle une évolution des dix rémunérations les plus élevées sur deux ans 18 fois supérieure à l'évolution moyenne de l'ensemble des rémunérations sur la même période.

Quelques chiffres,

- Salaire annuel moyen : 220 K€
- Evolution sur 2 ans : +37%
 - **→+4** 600€ mensuel

Ouvriers : +1,0% ⇒ +24€











EFFECTIFS

2 catégories socioprofessionnelles impactées

L'analyse du bilan social ALFI 2018 révèle des variations d'effectifs propres à chaque catégorie socioprofessionnelle.

La baisse d'effectifs chez les O.E, les T.AM, la hausse notable du nombre d'I/C interrogent sur les objectifs industriels cibles et impact l'emploi à court terme dans les deux premiers collèges.

Évolution,

Ing & Cadres **: +17%** (+100)

AM & Tech : **-2%** (-26)

O/E : **-10%** (-31)

Taux de cadres (MOY) dans les entreprises,

ALFI : 30,7%

En Europe 15,5%

En France 14%







